



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 18 MAI 2015 à 20h30

05160 PONTIS

Tél / Fax : 04.92.44.26.94  
[mairiedepontis@wanadoo.fr](mailto:mairiedepontis@wanadoo.fr)  
[www.pontis.fr](http://www.pontis.fr)

Date de la convocation  
7 Mai 2015

Membres élus : 6  
Membres présents : 4  
Membres excusés : 2  
Membre absent : 0  
Membres votants : 4

### SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze  
et le 18 Mai à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Étaient Présents : Muriel BAZIRE, Frédéric FLUCHERE et Christian SARRAZIN.

Excusés : Andrée FAVRE-FERNANDEZ et Vincent SAUNIER.

Absent : /.

Secrétaire de séance : Muriel BAZIRE.

Séance ouverte à 20h55.

- Ajout d'un point à l'ordre du jour : Création/Agrandissement du cimetière communal au hameau de l'Eglise et demande de subvention.

*Voté à l'unanimité*

- Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises.

- Vente des parcelles de bois communal B 172 et D 396

Délibération N° : 23/2015.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente le bois des parcelles communales, non soumises au régime forestier, cadastrées D 396 située au lieu-dit « La Baume » d'une contenance de 13 ha 15 a 00 ca et B 172 située au lieu-dit « Pré Durian », d'une contenance de 2 ha 02 a 90 ca, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'une coupe blanche. Cette vente s'effectue dans le cadre de l'amélioration des pâturages et pourrait être exploitée par

l'entreprise BERTULETTI Gérard – Route du Queyras – GUILLESTRE, qui exploite actuellement plusieurs autres parcelles limitrophes.

Le cubage de bois effectué à titre bénévole par Messieurs SAUNIER Vincent, Conseiller Municipal, Philippe JAUNAY, agent forestier à la retraite et Jean-Claude MICHEL, Président des Communes Forestières est le suivant :

<u>Sapin</u>	140,1 m <sup>3</sup> x 45 €	=	6.304,50 €
<u>Pin sylvestre</u>	53,6 m <sup>3</sup> x 10 €	=	536,00 €
<u>Mélèze</u>	33 m <sup>3</sup> x 60 €	=	1.980,00 €

TOTAL	8.820,50 €
-------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la vente du bois des parcelles communales nommées ci-dessus pour un montant de 8.820,50 € à l'entreprise BERTULETTI de GUILLESTRE ;
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches se rapportant à ce projet ;
- DIT que la recette sera imputée à l'article 7022 du budget communal.

*Voté à l'unanimité*

- Procédure de DUP pour la mise en conformité des captages d'eau potable : Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen de ce projet est de 12.000 € par captage et que la dépense sera étalée sur 3 ans. L'autofinancement serait de l'ordre de 14.000 €.

Délibération N° : 24/2015.

Dans le cadre de la mise en conformité des captages d'eau potable une consultation de différents bureaux d'études a été engagée par la commune.

Une lettre de consultation a été envoyée à 4 entreprises en date du 16 février 2015.

Deux offres ont été proposées. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 24 avril 2015 propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise GEOSYNERGIE Sarl – 3, Allée des Primevères – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE pour un montant de 20 980,00 € HT soit 25 176,00 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,

- RETIENT le bureau d'étude GEOSYNERGIE – 3, Allée des Primevères – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE concernant la procédure de DUP pour la mise en conformité des captages d'eau potable de la commune pour un montant de 20 980,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 du budget de l'eau 2015.

*Voté à l'unanimité*

• *Demande de subvention d'une association.*

*Délibération N° : 25/2015.*

L'association « ADMR du Grand Morgon » de Savines-le-Lac a adressée à la Mairie une demande de subvention d'un montant de 200 €. Monsieur le Maire propose d'accorder l'aide financière demandée telle qu'elle avait été prévue lors du vote du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention d'un montant de 200 € à l'Association « ADMR de Savines-le-Lac »;
- PRECISE que le versement sera effectué uniquement sur présentation des justificatifs réglementaires ;
- DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont prévus au compte 65748 du budget communal 2015.

*Voté à l'unanimité*

• *Appartements communaux : Location saisonnière, tarifs et mandat de gestion à une agence immobilière.*

*Délibération N° : 25/2015.*

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal décidait de louer les appartements communaux à l'année. Cependant, étant donné qu'à l'heure actuelle l'agence immobilière n'a pas encore trouvé de locataire, Monsieur le Maire propose de maintenir la possibilité de louer ces appartements à la saison avec les tarifs suivants :

<u><i>Période</i></u>	<u><i>Le Jas</i></u>	<u><i>La Lèbre</i></u>
Vacances scolaires	280 €	350 €
Hors vacances scolaires	230 €	285 €

Monsieur le Maire propose également que la location saisonnière soit gérée par l'agence immobilière « Serre-Ponçon Immobilier » de Savines le lac. Les tarifs proposés ci-dessus étant les tarifs nets à percevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

- ACCEPTE la location des deux appartements communaux à la saison, aux tarifs ci-dessus ;
- DIT que la gestion de ces locations sera assurée par l'agence immobilière « Serre-Ponçon Immobilier » de Savines-le-Lac.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

*Voté à l'unanimité*

• Création/Agrandissement du cimetière communal au hameau de l'Eglise et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'historique des courriers et réunions organisées avec les consorts LIOTARDS concernant la création d'un nouveau cimetière sur la place du village ou agrandissement de l'ancien. La famille JAUBERT a donné son accord. La famille ROUX reste opposée au projet. Un courrier de la famille ROUX demande l'agrandissement de la servitude à 6 mètres. Les membres du Conseil Municipal présents sont unanimement d'accord pour cet agrandissement à la condition que la servitude soit déplacée de quelques mètres vers l'ouest, à hauteur de la grille des eaux pluviales.

Délibération N° : 26/2015.

Le projet de création d'un nouveau cimetière communal a évolué depuis la dernière délibération datant du 12 décembre 2014, notamment en ce qui concerne son emplacement et sa forme. L'option d'agrandissement de l'ancien cimetière a été retenue. Monsieur le Maire propose également de demander une subvention au sénateur des Alpes de Haute-Provence dans le cadre de l'enveloppe sénatoriale.

Plan de financement prévisionnel

Coût du projet		
o Travaux		55.400 € HT
o Divers		4.000 € HT
		-----
		59.400 € HT
- Département	0 %	0,00 €
- Enveloppe sénatoriale	20 %	11.880 €
- Etat	60 %	35.640 €
- Autofinancement sur le montant HT	20 %	11.880 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité/unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la création d'un nouveau cimetière au hameau de l'Eglise;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- DECIDE de demander une subvention au titre de l'enveloppe sénatorial à Monsieur Jean-Yves ROUX, Sénateur des Alpes de Haute-Provence, à hauteur de 20% du projet ;
- DIT que l'autofinancement sera adapté en fonction des subventions obtenues, la commune prenant en charge le reste de la dépense.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet

*Voté à l'unanimité*

QUESTION DIVERSES

- Une proposition a été adressée à la Mairie pour le passage d'un camion ambulancier « Food-truck ».

- L'association Les Rimachays organise une journée débroussaillage le Samedi 23 mai sur le chemin de « Pierre Croisée » au hameau de l'Eglise. Rendez-vous à 9h sur la place de l'Eglise.

Séance levée à 21h40.

La secrétaire de séance

